

Exposé type sur les projets relatifs à l'énergie

Remarques préliminaires

Ce large exposé est agencé de façon modulaire. Les modules peuvent être combinés différemment selon le groupe visé. Il est tout à fait possible d'en laisser tomber quelques-uns. Un exposé de 20 minutes est à la limite de ce que les auditeurs peuvent saisir.

Les transparents sont destinés à faire voir les principaux aspects des deux projets. Le jeu de transparents permet de présenter l'exposé en toute liberté.

Les insérés sont indiqués par des crochets []. Il est également possible de les laisser tomber. Ils sont destinés aux publics qui ne sont pas encore familiers avec la politique énergétique de la Suisse. Les exemples exposent l'aspect technique de façon accessible. Comme les exemples concrets sont généralement bien appréciés du public, il est impératif d'en présenter quelques-uns.

Les « Fiches Energie » comprennent des informations complémentaires.

- N° 1 La redevance promotionnelle;
- N° 2 La redevance en faveur de l'environnement;
- N° 3 Dix réponses à des questions souvent posées;
- N° 4 Politique actuelle de la Suisse en matière d'énergie;
- N° 5 Pour soutenir l'économie et stimuler l'innovation;
- N° 6 Pour un environnement sain et un climat intact;
- N° 7 Une chance pour les régions;
- N° 8 Redevance promotionnelle : des efforts consolidés;
- N° 9 Bon pour le porte-monnaie, bon pour la qualité de vie;
- N° 10 Libéraliser, oui, mais pas sans mesures connexes.

Vous trouverez les « Fiches Energie » et de la documentation complémentaire à l'adresse :

www.admin.ch/bfe/zukunft

Nous vous souhaitons bonne chance et vous remercions de vos efforts.

Office fédéral de l'énergie

Table des matières de l'exposé type

1 <hr/>	Introduction	3
2 <hr/>	Buts des projets	5
3 <hr/>	Contenu des projets	7
3.1	L'article constitutionnel sur une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (Redevance promotionnelle)	7
3.2	L'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement (Redevance en faveur de l'environnement)	9
4 <hr/>	Utilité des projets	11
4.1	1 ^{er} avantage: l'environnement et le climat sont ménagés	11
4.2	2 ^e avantage: le porte-monnaie des ménages est mieux garni	13
4.3	3 ^e avantage: les régions sont renforcées	15
4.4	4 ^e avantage: l'économie bénéficie d'un coup de pouce	17
4.5	5 ^e avantage: les centrales hydrauliques indigènes sont prêtes à affronter l'avenir	20
5 <hr/>	Redevances sur l'énergie: la Suisse dans le sillage de l'Europe	22
6 <hr/>	Résumé et conclusions	23

1 Introduction

Mesdames et Messieurs

Le 24 septembre, vous pouvez faire faire un bond en avant à la politique énergétique de la Suisse. Il est impératif de le faire, car les marchés de l'énergie sont en pleine évolution, en Suisse comme au plan international. Le marché de l'électricité est en voie de libéralisation. A côté d'avantages indéniables comme la réduction du prix du courant, la libéralisation comporte des inconvénients, notamment pour l'énergie hydraulique. Nous devons préserver notre environnement et le protéger, car il est et reste le fondement même de notre vie et de notre économie. Voici enfin l'occasion d'agir, et non plus seulement de parler de notre environnement. C'est pourquoi les deux projets de politique énergétique proposés par le Parlement, la redevance en faveur de l'environnement et la redevance promotionnelle, revêtent une grande importance pour l'avenir de la Suisse et des générations qui nous suivront.

(Transparent n° 0)

La **redevance promotionnelle** est de 0,3 centime par kilowattheure, prélevé sur les énergies non renouvelables. Son produit est destiné à encourager le recours aux énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que le maintien et le renouvellement des installations hydrauliques.

La **redevance en faveur de l'environnement** est également prélevée sur les énergies non renouvelables, mais plafonnée à 2 ct./kWh. Pour

que sa redistribution s'opère sans aggraver les charges fiscales, il est prévu d'en utiliser le produit pour réduire les charges sociales.

Le Conseil fédéral et le Parlement vous recommandent de voter OUI à ces deux redevances. Il s'agit de deux contre-projets équilibrés aux initiatives populaires des associations écologistes, qui vont plus loin. Les deux projets sont garants d'un environnement sain, de postes de travail durables, d'une économie innovatrice, ainsi que de l'utilisation optimale de l'énergie hydraulique indigène.

2 Buts des projets

(Transparent n° 1)

Les deux projets visent **trois buts majeurs**:

1. Le premier but consiste à réagir à la menace de changement du climat de la Terre. A l'instar de nombreux autres pays, la Suisse s'est engagée dans le cadre du Protocole de Kyoto à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La loi sur le CO₂ (gaz carbonique), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2000, prévoit une diminution de 10 %, d'ici 2010, des rejets de CO₂ engendrés par la consommation d'énergie.
2. Deuxièmement, il faut utiliser l'énergie de manière plus rationnelle et mieux promouvoir les énergies renouvelables. La consommation d'énergie a triplé depuis 1960. La part des énergies renouvelables est de l'ordre de 15 % en Suisse. Il faut l'amplifier. Les technologies peu gourmandes d'énergie ont une marge de développement considérable. La redevance promotionnelle nous permet de soutenir de nouveaux secteurs et d'améliorer leurs chances de percer sur le marché. Nous renforcerons ainsi la compétitivité de l'économie suisse à l'étranger. De plus, nous créerons des postes de travail d'avenir tout en respectant l'environnement.
3. Troisièmement, la libéralisation du marché de l'électricité doit être dotée de garde-fous. Il ne faut pas que notre énergie indigène, notamment l'énergie hydraulique, soit pénalisée dans la concurrence acharnée qui règne sur les marchés internationaux. C'est pourquoi nous voulons que la libéralisation du marché soit régie par des dispositions-cadre durant une période transitoire de 10 à 15 ans: la redevance promotionnelle nous donne les moyens d'investir dans le

secteur de l'énergie hydraulique et de garantir des emplois dans les régions périphériques. La redevance en faveur de l'environnement assure à l'énergie hydraulique un avantage concurrentiel vis-à-vis de l'électricité produite à partir d'agents non renouvelables.

[Inséré: Selon le public visé...]

Nous parlons d'énergies renouvelables:

Qu'est-ce qu'une énergie renouvelable?

Les « Energies renouvelables » sont des sources d'énergie présentes dans les cycles naturels. A long terme, les sources d'énergie polluantes et disponibles en quantités limitées, comme le pétrole et le gaz naturel, tariront. Elles devront forcément être remplacées.

S'il est vrai que la consommation d'énergies renouvelables augmente en Suisse, elle ne représente que 15,2 % de la consommation totale.

L'énergie renouvelable la plus importante de Suisse est l'énergie hydraulique. 60 % de l'électricité suisse est d'origine hydraulique.

On citera parmi les autres énergies renouvelables l'énergie du soleil, du vent, du bois et de la biomasse, ainsi que l'énergie géothermique et la chaleur ambiante.

Ces énergies recèlent un potentiel considérable – et, qui plus est, elles sont écologiques.]

(Transparent n° 2)

3 Contenu des projets

3.1 L'article constitutionnel sur une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (Redevance promotionnelle)

(Transparent n° 15)

Une redevance de 0,3 ct. par kilowattheure est prélevée sur toutes les sources d'énergie non renouvelable.

Ainsi, celui qui utilisera de l'énergie non renouvelable encouragera les énergies renouvelables, écologiques. Celui qui préférera les énergies renouvelables s'assurera un double avantage: il ne paiera pas de redevance et il ménagera l'environnement.

Les recettes, soit 450 millions de francs par an, seront affectées aux objectifs suivants, à raison d'un quart chaque fois:

- promotion des énergies renouvelables,
- promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et
- maintien et renouvellement des centrales hydrauliques indigènes.
- Le dernier quart est affecté de manière souple aux mesures prévues dans les trois premiers points. Leur efficacité peut ainsi être renforcée selon les besoins.

(Transparent n° 3)

[Inséré: Un régime spécial pour les productions gourmandes d'énergie

Il existe des secteurs qui dépendent d'importantes quantités d'énergie (p. ex. les industries du papier, de l'alimentation, du verre ou du ciment). Pour que ces entreprises ne soient pas handicapées au plan de la compétitivité, elles seront exemptées partiellement ou totalement de la redevance. La loi sur une taxe d'encouragement en matière d'énergie prévoit que:

- une intensité énergétique¹ inférieure à 5 % ne donne droit à aucune restitution; l'entreprise paie l'intégralité de la redevance;
- la restitution croît linéairement de 0 % à 100 % pour les entreprises dont l'intensité énergétique est de 5 % à 10 %;
- l'intégralité de la redevance est restituée aux entreprises dont l'intensité énergétique est supérieure à 10 %.

Ainsi, l'économie ne souffre d'aucun inconvénient.]

¹ On entend par intensité énergétique le rapport entre les dépenses pour l'énergie et la valeur ajoutée brute.

La durée de la mesure est limitée

Le prélèvement de la redevance est limité à une période de 10 ans. Le Parlement est habilité à la prolonger de 5 ans au plus. Après 15 ans au plus tard, la redevance promotionnelle expire définitivement et ne peut plus être prorogée.

3.2 L'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement (Redevance en faveur de l'environnement)

(Transparent n° 16)

La Confédération prélève dès 2004 une redevance sur toutes les énergies non renouvelables. Celle-ci croît progressivement jusqu'à un maximum de 2 centimes par kilowattheure. Au taux maximal de 2 ct./kWh, la redevance rapporte 3 milliards de francs par an. Simultanément, les déductions salariales pour les assurances sociales (par exemple l'AVS) sont réduites du même montant maximal de 3 milliards de francs par an, soit de 1,3 %. La redevance n'alourdit donc pas les charges fiscales.

La redevance en faveur de l'environnement comporte également un régime spécial pour les productions gourmandes d'énergie (voir plus haut).

(Transparent n° 4)

Important: les deux redevances ne se cumulent pas.

Prises ensemble, elles se montent au maximum à 2 ct. par kilowattheure. Si les deux projets sont acceptés, le programme en faveur des énergies renouvelables est financé provisoirement par le produit de la redevance incitative. De par leur contenu, les deux projets sont logiquement assortis. Ils sont complémentaires.

- La **redevance promotionnelle** renforce de manière ciblée l'énergie hydraulique indigène et les technologies de bon rendement énergétique. Elle facilite leur commercialisation en prévoyant des investissements initiaux en leur faveur.

- La **redevance en faveur de l'environnement** exerce une influence à long terme sur les prix de l'énergie. Elle est la clé de voûte d'un développement durable et d'une réforme écologique du système fiscal.

4 Utilité des projets

Cinq **avantages majeurs** sont à mettre en évidence:

(Transparent n° 5)

4.1 1^{er} avantage: l'environnement et le climat sont ménagés

45 millions de tonnes de CO₂ sont produites chaque année en Suisse. Les rejets en quantités toujours plus importantes de gaz à effet de serre provoquent des changements climatiques et des dégâts écologiques perceptibles même en Suisse. Les tempêtes extrêmement violentes, comme Lothar, les inondations, notamment celles de 1999, ainsi que l'érosion des sols dans les régions de montagne en témoignent sans aucun doute possible.

De plus, la pollution atmosphérique **menace la santé**. En Suisse, elle provoque chaque année quelque 3800 décès prématurés. Des dizaines de milliers de personnes souffrent de dyspnée, de maladies affectant les voies respiratoires, de toux chronique, d'asthme ou de diminution des fonctions pulmonaires. Les enfants sont les plus touchés.

Ces maladies sont à l'origine de 20'900 jours de soins hospitaliers et de 719'000 jours d'incapacité de travail par an dans notre pays.

La pollution de l'air consécutive à la consommation d'énergie fossile cause donc un **important préjudice économique**. Chaque année, les collectivités publiques dépensent 11 à 16 milliards de francs pour ces coûts externes. Des études prudentes estiment que 1,8 à 4,3 milliards de

francs sont imputables à la seule pollution engendrée par la consommation d'énergie.

[Inséré: Voici ce que paient les collectivités publiques du fait de la pollution de l'air engendrée par la consommation d'énergie:

Atteintes à la santé:	320 – 1600 millions de fr. par an
Dégâts aux forêts:	450 – 1200 millions de fr. par an
Pertes de rendement dans l'agriculture:	40 – 60 millions de fr. par an
Dégâts aux bâtiments:	1020 – 1460 millions de fr. par an
Total:	1,8 – 4,3 milliards de fr. par an

(Transparent n° 6)

A l'avenir, cet état de fait devra s'améliorer. Les deux projets entraînent une réduction des rejets de CO₂ de l'ordre de 10 % d'ici à 2010, ce qui représente une contribution exemplaire à la protection du climat.

Le 1^{er} mai 2000 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur le CO₂, dont le but principal est la réduction des rejets de CO₂. Les projets soumis à la votation et les objectifs de cette loi sont complémentaires. Si les rejets de CO₂ régressent suffisamment grâce aux deux projets, il n'y a plus lieu de prélever une taxe comme le prévoit la loi sur le CO₂.

(Transparent n° 7)

4.2 2^e avantage: le porte-monnaie des ménages est mieux garni

Les deux projets affectent modérément le budget du ménage moyen, car une partie de la redevance est restituée sous forme de réduction des charges sociales. L'affirmation « Les pauvres paient et les riches encaissent » n'est pas avérée.

Bilan pour un ménage moyen

Les redevances accroîtront les dépenses pour l'énergie d'un ménage moyen de 625 francs par an au maximum, soit de 52 francs par mois ou de 23 %. Cependant, il n'est pas bien difficile de compenser ces coûts supplémentaires en modifiant sa façon de consommer l'énergie. La redevance incite même ceux qui utilisent rationnellement l'énergie à adopter un mode de conduite plus judicieux et à finalement réduire leurs dépenses. (*Transparent n° 8*)

En pratique, les coûts sont restitués comme suit:

(Transparent n° 9)

- 505 francs sont restitués au ménage moyen par le biais de la réduction des charges sociales engendrée par la redevance incitative;
- 90 à 150 francs sont économisés grâce à la réduction du prix du courant électrique due à la libéralisation du marché;
- si nous consommons l'énergie de manière plus judicieuse, nous économisons même 225 francs supplémentaires:

- en utilisant avec soin des appareils électriques peu gourmands d'énergie: arrêter le stand-by suffit déjà pour économiser 50 francs par année, sans dommage pour l'appareil.
- en modifiant notre façon de conduire. Une conduite écologique (EcoDrive) permet de compenser les redevances. Une voiture qui consomme 8,5 litres aux 100 kilomètres et parcourt 13'000 kilomètres par an consomme pour ce faire 1'100 litres d'essence. En lui préférant une voiture qui ne consomme que 7 litres aux 100 kilomètres, on économise 200 litres d'essence par an, ce qui représente quelque 230 francs au prix actuel de l'essence (mi-mai 2000);
- la redevance en faveur de l'environnement prévoit que le Conseil fédéral prend en compte les redevances déjà prélevées, notamment sur les carburants (p. ex. la RPLP);
- une observation au sujet du prix de l'essence, qui vient d'augmenter: le prix de l'essence en Suisse est l'un des plus bas des pays européens de l'OCDE. Il est encore inférieur de 50 % au prix qui prévalait avant la première crise pétrolière de 1973, et de 20 % inférieur au prix pratiqué il y a 20 ans. Pour ce qui est de l'essence et du pétrole, nous sommes étroitement dépendants de l'étranger, c'est pourquoi nous devons améliorer notre autonomie. Les deux projets contribuent à garantir l'approvisionnement en énergie d'origine indigène.

4.3 3^e avantage: les régions sont renforcées

Les deux projets du Parlement renforcent les régions périphériques et les régions de montagne. C'est pourquoi les cantons de montagne et les « cantons hydrauliques » y sont favorables. Quelles sont leurs raisons?

- le maintien et le renouvellement des centrales hydrauliques renforcent les régions de montagne;

(Transparent n° 10)

- la promotion du bois et de la biomasse renforce les régions agricoles;
- les entreprises locales bénéficient dans toutes les régions des travaux qui y seront exécutés;
- toutes les évaluations concernant les programmes d'Energie 2000 et le programme d'investissement de 64 millions de francs de 1997 démontrent que les régions, en particulier les régions agricoles, ont fréquemment recouru aux mesures promotionnelles. Les cantons agricoles tels qu'Appenzell Rhodes Intérieures, les Grisons, Uri, Thurgovie, Glaris, Saint-Gall et le Valais se sont associés plus que les autres au programme d'investissement. C'est pourquoi les deux projets, en particulier la redevance promotionnelle, sont synonymes de programmes d'impulsion en faveur de notre espace rural.

[Inséré

Exemple concret: le canton de Lucerne et le bois

Grâce à ses 150 chaudières modernes au bois déchiqueté, le canton de Lucerne couvre déjà 8 % de ses besoins calorifiques avec le bois.

L'énergie dégagée par les 55'000 tonnes de bois brûlées chaque année est de l'ordre de 109'000 kilowattheures. Le chauffage au bois a le vent en poupe!

Exemple concret: un coup de pouce à l'espace rural

Grâce au programme d'investissement Energie 2000 de 1997, une ancienne ferme a fait l'objet d'un assainissement énergétique à Thierachern, dans l'Oberland bernois. L'enveloppe du bâtiment a été isolée, tandis que l'ancienne installation de chauffage a été remplacée par une chaudière à bois, complétée par 14 m² de capteurs solaires pour la préparation d'eau chaude. Une petite installation photovoltaïque a également été montée.

Achevé en 1999, ce projet a été réalisé grâce au soutien financier d'Energie 2000 et du canton de Berne. L'assainissement a profité non seulement aux propriétaires, mais encore aux entreprises locales.]

4.4 4^e avantage: l'économie bénéficie d'un coup de pouce

« Taxer l'énergie plutôt que le travail », tel est le principe de l'avenir. Economie et écologie vont de pair dans les projets du Parlement, qui tous deux profitent directement à l'économie.

En quoi l'économie est-elle bénéficiaire?

- le produit de la redevance en faveur de l'environnement est intégralement reversé à l'économie et aux ménages. Il n'en résulte globalement aucun surcroît de charge fiscale, car les charges salariales sont allégées de 3 milliards de francs par an. Les prestations à la charge des employeurs et les déductions sociales des salariés sont toutes deux réduites à raison de la moitié de ce montant. Les salariés voient augmenter leur salaire net;
- le produit de la redevance promotionnelle permet de réaliser des investissements ciblés dans des branches d'avenir, comme les technologies de bon rendement énergétique;
- l'encouragement pécuniaire accroît en outre la demande de techniques énergétiques modernes. Il en résulte une amélioration de l'offre, au plan du prix comme de la qualité. Les entreprises suisses ont ainsi l'occasion de conserver et de consolider leur position de tête au plan international. Les gens qui ne sont pas directement impliqués tirent également profit d'appareils et d'installations peu gourmands d'énergie.

Un exemple à ce propos:

L'entreprise Jenni SA à Oberburg

La villa privée des Jenni constitue déjà un bon exemple. Son toit comporte 84 mètres carrés de capteurs solaires et de modules photovoltaïques qui assurent l'approvisionnement en électricité et en chaleur ainsi que la préparation d'eau chaude. L'énergie dont dispose la famille est plus que suffisante; il y aurait de quoi approvisionner encore trois villas similaires. Pas étonnant que la famille Jenni ne paie plus de facture d'électricité depuis plus de 10 ans.

Monsieur Jenni, qui passait autrefois pour un fou, occupe aujourd'hui 60 collaborateurs dans son entreprise qui applique des technologies de pointe. Par semaine de travail, elle équipe deux maisons en installations peu gourmandes d'énergie.

- Grâce à la redevance promotionnelle, le programme subséquent d'Energie 2000 pourra être réalisé dans les meilleures conditions. Dans le cadre de ce nouveau programme, ce seraient plusieurs centaines de millions de francs qui seraient injectés chaque année dans des projets favorisant les sources d'énergie renouvelable ou le rendement énergétique;
- dans ce domaine, l'encouragement pécuniaire génère quatre fois sa valeur en investissements privés, car il est accordé à la condition qu'un investissement soit consenti en parallèle. L'évaluation du programme d'investissement Energie 2000 de 1997 a montré qu'un franc d'encouragement avait généré dix (et jusqu'à 15) francs d'investissements privés.

Si nous confrontons les coûts et les bénéfices des projets du point de vue de l'économie, le bilan est positif:

Il faut mettre en parallèle les redevances, d'un montant maximal de 3 milliards de francs par an, et les répercussions positives suivantes:

(Transparent n° 11)

- allègement annuel de 1,3 milliard de francs des charges salariales des employeurs,
- diminution annuelle de 1,3 milliard de francs des déductions sociales des salariés, d'où augmentation du salaire net,
- injection de 450 millions de francs de subventions ciblées en faveur du maintien et du renouvellement des centrales hydrauliques, de l'accroissement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (pendant une période d'au moins 10 ans). Ces subventions génèrent un volume d'investissements d'au moins 2,2 à 4,5 milliards de francs par an,
- création de quelques milliers d'emplois durables dans les branches innovatrices du secteur de l'énergie,
- économie annuelle de 1,1 à 1,6 milliard de francs de coûts externes actuellement à la charge des caisses publiques;
- la libéralisation du marché de l'électricité allège en outre de 2 à 3 milliards de francs par an le fardeau supporté par l'économie.

4.5 5^e avantage: les centrales hydrauliques indigènes sont prêtes à affronter l'avenir

60% de l'électricité produite en Suisse est d'origine hydraulique. C'est le meilleur atout de notre pays.

Cependant, la libéralisation du marché de l'électricité atteint aussi la Suisse.

La diminution du prix de l'électricité qui en découle, de 3 à 5 centimes par kilowattheure, profitera à tous mais elle peut s'avérer préjudiciable: le courant étranger sera meilleur marché et les centrales suisses, pénalisées par des coûts d'investissements élevés, ne pourront plus suivre le mouvement. Jusqu'à 30 % des quelque 20'000 emplois de la branche de l'électricité sont donc menacés.

Pourtant, c'est précisément en période de libéralisation du marché de l'électricité que nous devons renforcer et renouveler nos forces hydrauliques. Nous nous assurons ainsi quelque autonomie vis-à-vis de l'étranger. Nous voulons du courant propre, produit dans nos centrales hydrauliques, et non du courant provenant de « pollueurs » étrangers.

(Transparent n° 12)

Les deux projets encouragent les forces hydrauliques et leur renouvellement.

- La **redevance en faveur de l'environnement** veille à assurer un avantage financier à notre énergie hydraulique indigène, en vue d'améliorer sa compétitivité vis-à-vis de l'électricité et de l'énergie hydraulique d'origine étrangère. En effet, la redevance est prélevée

sur toute l'électricité, même importée. Les centrales produisant à l'aide d'énergie renouvelable auront droit à sa restitution.

En fin de compte, l'électricité sera nettement meilleur marché après la libéralisation qu'auparavant, et ce malgré la redevance. Ce qui sera tout à l'avantage des énergies renouvelables.

- La **redevance promotionnelle** procure à l'énergie hydraulique un montant minimum de 110 millions de francs par an, afin d'assurer son maintien et son renouvellement. Exceptionnellement, des prêts peuvent également être octroyés pour couvrir des investissements non amortissables. Ces mesures associées à la redevance renforcent la position de notre énergie hydraulique sur le marché et restreignent les désavantages économiques inhérents à la libéralisation du secteur de l'électricité.

Le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger souligne la nécessité des deux projets relatifs à l'énergie dans l'optique de la libéralisation du marché de l'électricité.

(Transparent n° 13)

5 Redevances sur l'énergie: la Suisse dans le sillage de l'Europe

(Transparent n° 14)

En introduisant ces redevances, la Suisse - un des pays européens où la quote-part fiscale est la plus basse - ne joue pas un rôle de pionnier au sein de notre continent. En projetant de nous doter d'une incitative et d'une redevance promotionnelle, nous ne faisons que mettre en œuvre ce qui fait déjà partie du quotidien dans de nombreux pays européens. Au cours des dernières années, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne ont introduit des redevances énergétiques à motivation écologique: en font partie les redevances incitatives sur l'énergie, ainsi que les taxes sur le CO₂, sur le soufre, sur l'azote et contre les pollutions par les hydrocarbures. D'autres pays prévoient d'introduire de telles redevances ou de majorer celles qui existent déjà.

Dans les pays membre de l'UE, les recettes sont partiellement réparties entre les assurances sociales et la promotion des énergies renouvelables, ou servent à atténuer d'autres impôts.

Les évaluations auxquelles ont procédé différents pays montrent que le développement économique n'est nullement entravé par les redevances. Il en résulte au contraire des effets favorables, en particulier à l'environnement.

6 Résumé et conclusions

L'expérience montre que les deux projets sont:

- **judicieux du point de vue de la politique énergétique**, car ils réduisent la consommation d'énergie et récompensent l'efficacité énergétique. Cela profite à l'économie, aux ménages et à l'environnement;
- **efficaces au plan environnemental**, car ils sont de nature à réduire notablement la pollution engendrée par les gaz à effet de serre et par les autres polluants atmosphériques. Cela profite à notre climat et à notre santé;
- **efficaces au plan économique**, car, selon le principe « Taxer l'énergie plutôt que le travail », ils incitent à utiliser l'énergie plus rationnellement, récompensent le recours aux énergies renouvelables et réduisent les ponctions salariales. Cela profite à notre économie et renforce sa compétitivité au plan international;
- **importants au plan de la politique commerciale**, car ils compensent les inconvénients de la libéralisation du marché de l'électricité. Cela profite à l'énergie hydraulique indigène ainsi qu'à d'autres sources d'énergie renouvelable comme le bois, le soleil ou le vent, et favorise l'utilisation rationnelle de l'énergie, ce qui est dans notre intérêt à tous.

Table des matières des transparents

Transparent n° 0

Les deux projets en bref

Transparent n° 1

Les trois grands objectifs visés

Transparent n° 2

Les principales énergies renouvelables

Transparent n° 3

Utilisation ciblée du produit de la redevance promotionnelle

Transparent n° 4

L'utilisation du produit de la redevance en faveur de l'environnement

Transparent n° 5

Les 5 atouts des projets soumis à la votation

Transparent n° 6

Pollution de l'air : dégâts non assumés causés par l'utilisation d'énergie

Transparent n° 7

Rejets de CO₂ – évolution avec les mesures envisagées – et sans elles

Transparent n° 8

Comment fonctionne la redevance en faveur de l'environnement

Transparent n° 9

Coûts et avantages pour un ménage moyen

Transparent n° 10

Centrales hydrauliques suisses de plus de 10 mégawatts

Transparent n° 11

Coûts et bénéfices annuels pour l'économie

Transparent n° 12

Energie renouvelable, énergie non renouvelable

Transparent n° 13
L'opinion du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger
Des projets nécessaires

Transparent n° 14
Charge fiscale dans les pays de l'UE

Transparent n° 15
L'article constitutionnel sur une redevance pour l'encouragement des
énergies renouvelables (Redevance promotionnelle)

Transparent n° 16
L'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en
faveur de l'environnement (Redevance en faveur de l'environnement)

*12.09.2000N:\DATEN\PLANUNG\p299\Referate\Musterreferat Abstimmungsvorlagen
(Endversion).doc*

Les deux projets en bref

→ **L'article constitutionnel pour l'encouragement des énergies renouvelables (redevance promotionnelle)**

Une redevance de 0,3 ct./kWh est prélevée sur les énergies non renouvelables. Son produit est affecté à l'encouragement des énergies renouvelables (l'énergie hydraulique surtout) et du rendement énergétique.

→ **L'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement (redevance en faveur de l'environnement)**

Une redevance ne dépassant pas 2 ct./kWh est prélevée sur toutes les énergies non renouvelables. Elle produit 3 milliards de francs par année. Simultanément, les charges salariales pour les assurances sociales sont réduites de 3 milliards, soit de 1,3 point.

Les trois grands objectifs visés

1. D'ici à 2010, réduire les rejets de CO₂ de 10 % par rapport à leur niveau en 1990
2. Promouvoir le rendement énergétique et le recours aux énergies renouvelables
3. Contrôler la libéralisation du marché de l'électricité

Les principales énergies renouvelables



L'eau



Le vent



Le soleil

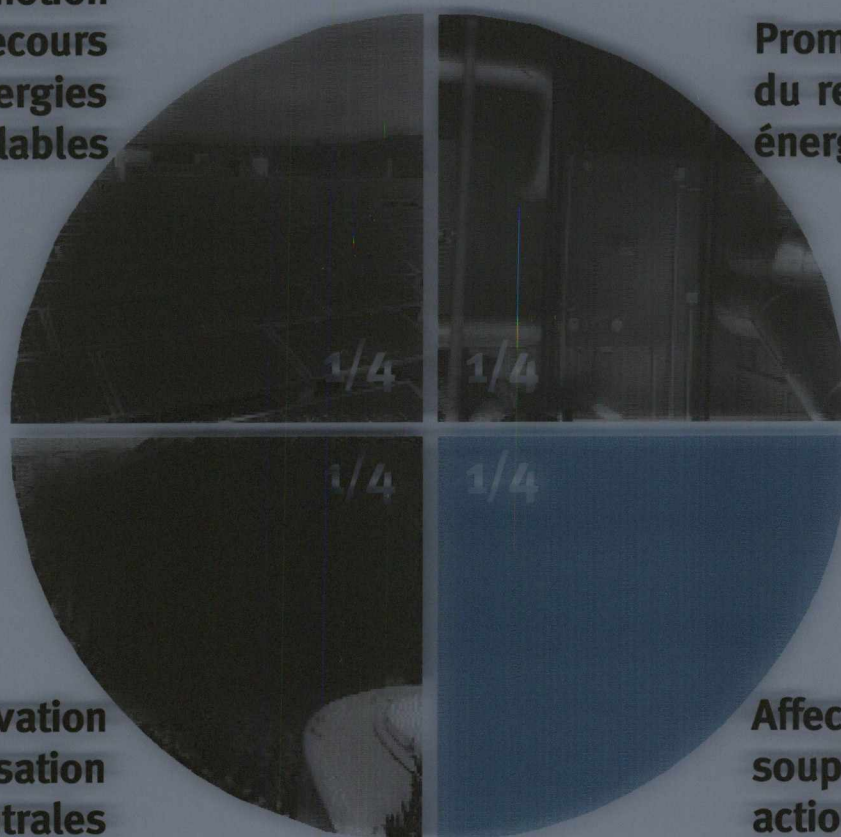


Le bois

Utilisation ciblée du produit de la redevance en faveur des énergies renouvelables

Promotion du recours aux énergies renouvelables

Promotion du rendement énergétique



Conservation et modernisation des centrales hydrauliques suisses

Affectation souple aux actions n° 1 à 3

Cela représente 110 millions de francs par année pour chaque affectation.

Utilisation du produit de la redevance en faveur de l'environnement

2 centimes par kilowattheure sur



le mazout



l'essence

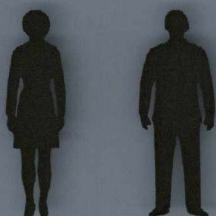


le gaz

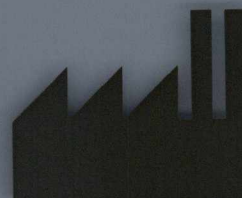


l'énergie nucléaire

Restitution



1,5 milliard par année: moins de déductions sur les salaires

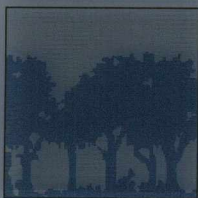


1,5 milliard par année: charges salariales réduites pour toutes les entreprises



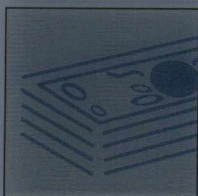
Renforcement de l'économie
Protection de l'environnement et de la santé
Meilleure qualité de vie

Les 5 atouts des projets soumis à la votation



Atout n° 1

Nous ménageons l'environnement et le climat.



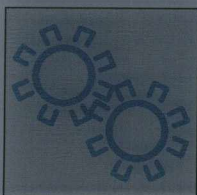
Atout n° 2

Nous faisons que les ménages aient une porte-monnaie mieux garni.



Atout n° 3

Les régions sont renforcées.



Atout n° 4

L'économie en profite.



Atout n° 5

Les forces hydrauliques indigènes sont armées pour affronter l'avenir.

Pollution de l'air : dégâts non assumés causés par l'utilisation d'énergie

Santé: 320 – 1600 millions de francs par année

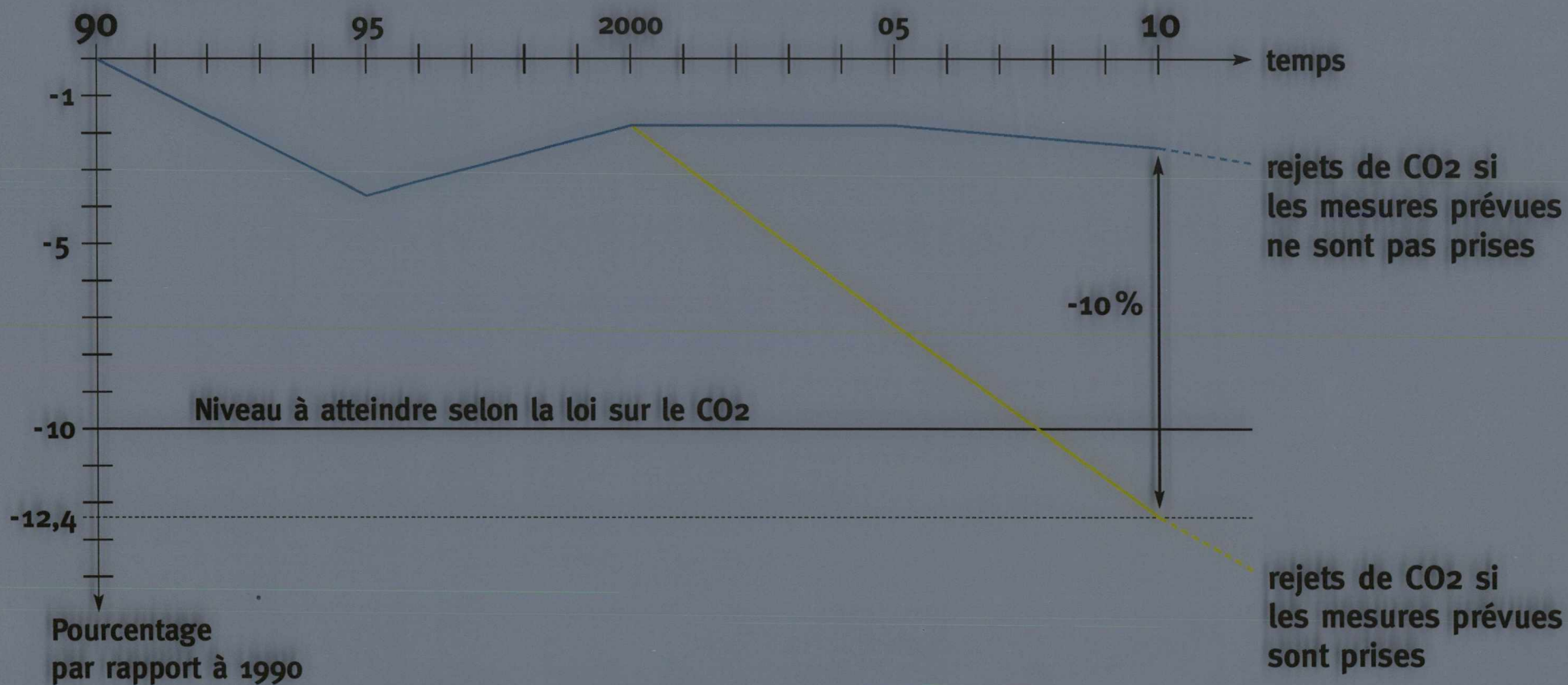
Forêts: 450 – 1200 millions de francs par année

Agriculture: 40 – 60 millions de francs par année
de manque à produire

Bâtiments: 1020 – 1460 millions de francs par année
en détériorations

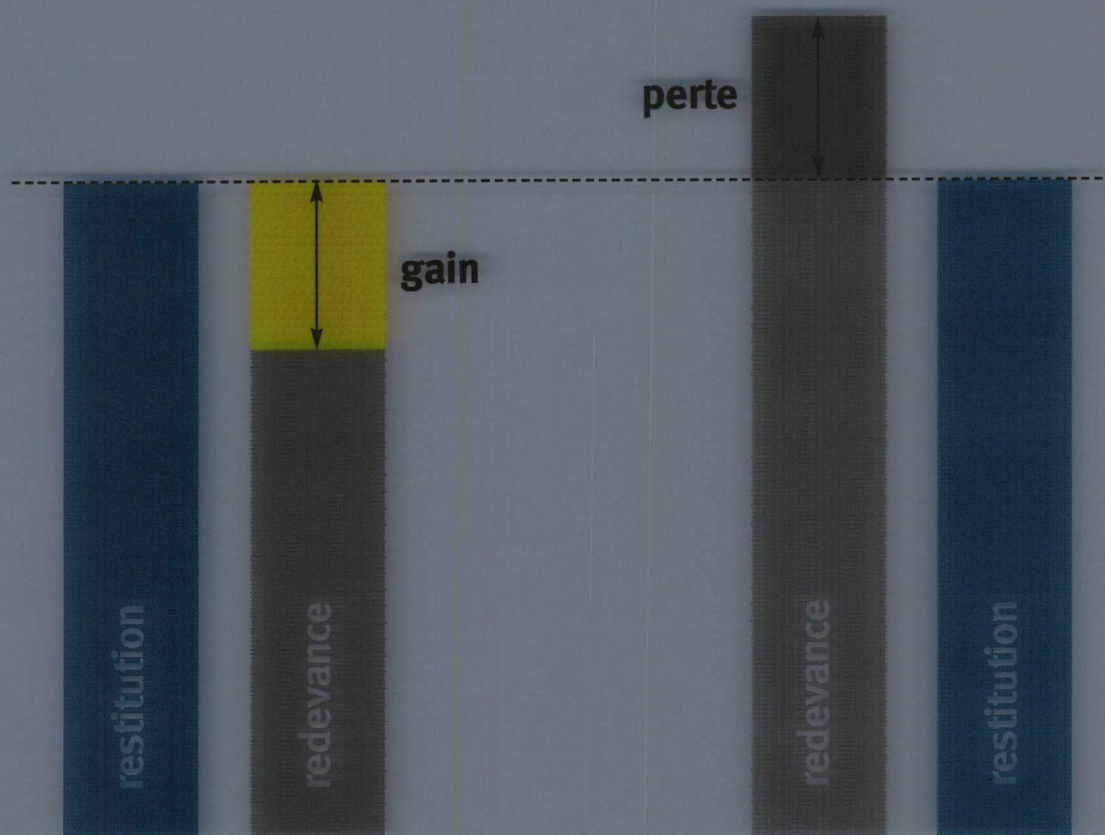
Total: 1,8 – 4,3 milliards de francs par année

Rejets de CO₂* – Evolution avec les mesures envisagées – et sans elles



* sans les carburants pour avions

Comment fonctionne la redevance incitative



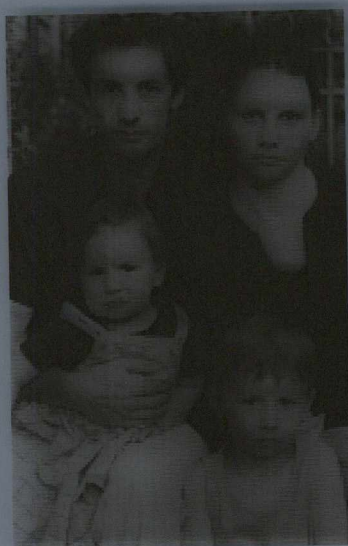
Ceux qui économisent l'énergie se trouvent avantagés.

Ceux qui gaspillent l'énergie se trouvent pénalisés.

Coûts et avantages pour un ménage moyen

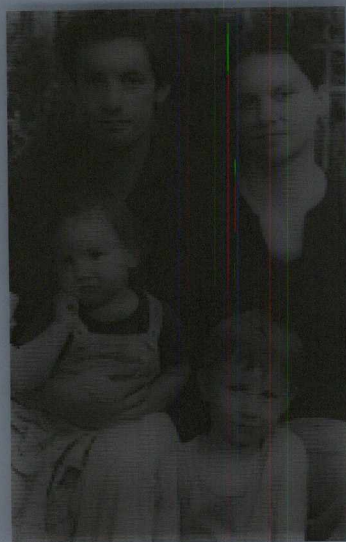
- Dépenses d'un ménage moyen pour la redevance

625 francs par année
(52 fr. par mois)



505 francs par année

- **Ponctions salariales réduites de 505 francs par année**



**90 – 150 francs
par année**

- **90 – 150 fr.: baisse de prix du courant du fait de la libéralisation du marché de l'électricité (120 fr. de moins par année)**

